



Frais d'opposition administrative

Par **orion73**, le **16/10/2013** à **18:25**

Bonjour, j'ai eu une opposition administrative de 375 euros. Mais le PV a été ramené a 90 euros. Le fisc amandes, dés le début , a encaissé 375 € et remboursé la différence.rnMais je demande le remboursement de la différence, des frais d'opposition, soit 37.50-9,0 € PV réel.rnAi-je le droit, je l'ai demandé pas de réponse. Si dans quelques semaines je n'ai rien reçu, je renouvellerai, mais avec lettre recommandée avec AR.rnQuand pensez vous ?
merci[smile3]

Par **amajuris**, le **16/10/2013** à **19:03**

bsr,rnêtes-vous sur que les frais d'opposition soient proportionnels au montant de l'amende ?rnpour ce type de demande, il vaut mieux faire des courriers recommandés avec AR.rnCDT

Par **moisse**, le **16/10/2013** à **19:24**

Bonjour,rnEffectivement les frais bancaires ne peuvent pas dépasser 10% du montant de l'opposition. Votre banque est donc "au taquet".rnVous aurez à mon sens bien du mal à faire prospérer votre prétention, car la banque a reçu une O.A., elle a envoyé les fonds au montant revendiqué et débité votre compte des frais selon le tarif contractuel.rnCommercialement vous pouvez interroger votre conseiller, ou son chef d'agence.

Par **orion73**, le **16/10/2013** à **20:23**

Je dois en effet demander au service des amendes . C'est a eux de me rembourser.

Par **moisse**, le **17/10/2013** à **08:48**

Re-bonjour à vous aussi,rnSi vous espérez obtenir un quelconque remboursement par le Trésor public il va falloir passer par la case Tribunal administratif après avoir suivi le cheminement recours gracieux, délais...

Par **orion73**, le **17/10/2013** à **09:15**

Bonjour, quel brouillard ce matin.rnPasser par la Tribunal Administratif, je ne pense. ??rnCar dès que j'ai reçue l'opposition, j'ai payé. Mais se papier a été envoyé a ma banque.rnrnLe Tribunal de police, dans les quelques jours qui ont suivis on annuler la majoration, de 90 € sur les 375.rnrnBien évident je fis une demande de remboursement, de 285 €. Presque immédiatement j'en fus rembourser.rnrnSi, dans une quinzaine de jours, je n'ai rien reçu du service des amendes , j'enverrai une lettre recommandée avec AR.rnrnEt puis on verra. Je vous ai dès le début posé cette question, c'est que, dans mon entourage, on me dis que je n'aurais rien ! mais qui ne demande rien n'a rien!

Par **moisse**, le **17/10/2013** à **17:31**

Je comprends bien, et vous avez raison de chercher.rnMais le trésor public débite et crédite en fonction de documents émanant eux aussi de la puissance publique.rnDans le cas que vous exposez, il s'agit de rembourser des frais bancaires, donc de vous verser une indemnité, des dommages et intérêts.

Par **orion73**, le **17/10/2013** à **20:10**

je ne vois pas demander des indemnité, ni des dommages ni des intérêts.rnje voudrais les 28.50 € c'est tout.rnrn

Par **orion73**, le **05/04/2014** à **22:02**

Tard vaut mieux tard que jamaisrnncette affaire est finie. J'ai demandé le remboursement des 28.50 €, même par lettre recommandée sans réponse, ni rien. Le reste m'a été remboursé.rnCe qui reste a ma charge se sont les 28.50 € et toutes les lettres

recommandée.
En conclusion, quand s'est lancé, c'est foutu!
Mais quand même, de bloquer, sur le compte, c'est abus!
Je vous dirais que je n'en ai pas tenu compte. Surtout que le pv était effectivement payé.
Merci de vos conseils. Se qui faut c'est possible s'est de payer, immédiatement dans n'importe le quel bureau des Impôts.
On apprend sur le tas. Mille Mercis.